

COMMISSION AD'HOC FEAMPA

14 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

- Mot d'accueil du PCE
- Présentation du programme FEAMPA 21-27
- État d'avancement du programme
- Avancement des infrastructures de pêche et aquaculture
- Questions diverses / échanges avec les participants



Programme National FEAMPA 21-27

&

Plan d'actions Martinique 21-27

Volumes financiers 2021-2027



PROGRAMME	ENVELOPPE
PN FEAMPA 21-27 <i>(TOTAL NATIONAL)</i>	567 135 526,00 €
PA MARTINIQUE 21-27 <i>(Organisme intermédiaire CTM)</i> <i>Dont compensation des surcoûts</i>	17 162 000,00 € 5 000 000,00 €



PRIORITES PA MARTINIQUE 21-27



1- Favoriser une pêche durable, la restauration et la conservation des ressources aquatiques biologiques

2- Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire au sein de l'Union

3- Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures, favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture

FOAMPA

5,1 M€

1.1 : Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental

- Modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche
- Conseil et formation
- Investissements dans les ports de pêche et APIT
- Recherche et innovation pêche d'ampleur régionale
- Actions collectives / Communication / Sensibilisation
- Installation des jeunes pêcheurs

FOAMPA

0,5 M€

1.2: Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2

- Investissements dans la réduction de la consommation d'énergie et de l'efficacité énergétique (Remotorisation).

FOAMPA

5 M€

1.5: Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques

- Compensation de Surcoûts (CS)
Compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

FOAMPA

0,7 M€

1.6: Contribuer à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques

- Opérations de protection et de restauration des écosystèmes marins et littoraux
- Innovation impact pêche écosystème d'ampleur Régionale
- Opérations de lutte contre les déchets issus de la pêche et l'aquaculture
- Expérimentation d'actions locales en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

FEAMPA 2 M€

2.1 : Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables

- Modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles
- Installation aquacole
- Recherche et innovation aquaculture d'ampleur régionale
- Actions collectives, communication, médiation, animation des filières

FEAMPA 2 M€

2.2: Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de la transformation de ces produits

- Modernisation, développement et adaptation des activités de commercialisation et de transformation
- Recherche et innovation transformation d'ampleur Régional
- Actions collectives, communication, médiation et animation des filières

FEAMPA 0,7 M€

3.1: Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures. (DLAL)

- Actions préparatoires pour les DLAL
- Animation et renforcement des capacités de gestion des DLAL
- Coopération : mise en place des actions de coopération territoriale dans le domaine de l'économie bleue (connaissance des milieux marins, gestion des déchets, formation, ...).
- Mise en œuvre de la stratégie DLAL et financement des dossiers retenus au titre des stratégies locales (CAESM et CAP Nord)

2014-2020

2021-2027

Programme national sans
déclinaison RUP

Ex Région/ CTM - Organisme
Intermédiaire –ASP organisme
payeur

Budget : 10 914 099 €
(maquette initiale)
+ PCS : 1 500 000 €
Total : 12 414 099 €

6 Plans d'Actions des 6 RUP
françaises annexés au Programme
National - CTM - Organisme
Intermédiaire –organisme payeur

Interventions :

- DLAL
- Economie bleue
- Enveloppe Compensation Surcoûts (CS)
- Mise en œuvre des actions plus vertes
- Meilleure prise en compte de la biodiversité et de l'économie circulaire

- Dégagement d'Office FEAMPA ciblé par
Organisme Intermédiaire

Budget : 17 162 000€ dont CS 5 000 000 €

+ 38%

Segments de pêche en déséquilibre



- 11 segments de pêche en déséquilibre en 2023
- Conséquence : suspension des aides, pour les segments en déséquilibres, en termes de renouvellement de la flotte, de demande de mise en exploitation et d'aide à l'investissement
- grâce à l'effort consenti des institutions et des professionnels de la pêche, la Martinique passe de 11 segments en déséquilibres en 2023, à 3 en 2024 répartis comme suit :

FRA OFR DFN0010 MQ	Fileyeurs de moins de 10 m	Déséquilibre
FRA OM PGP1012 MQ	Divers engins dormants seulement de 10 à 12 m (mélange de nasses, filets , lignes etc.)	A l'équilibre
FRA OFR FPO0010 MQ	Caseyeurs de moins de 10 m	A l'équilibre
)FRA OFR FPO1218 MQ	Caseyeurs de 12 à 18 m	A l'équilibre
FRA OFR FPO1824 MQ	Caseyeurs de 18 à 24 m	A l'équilibre
FRA OFR HOK0010 MQ	Ligneurs/ palangriers de moins de 10 m	A l'équilibre
FRA OFR HOK1012 MQ	Ligneurs/ palangriers de 10 à 12 m	A l'équilibre
FRA OFR HOK1218 MQ	Ligneurs/ palangriers de 12 à 18 m	A l'équilibre
FRA OFR PGO0010 MQ	Engins dormants autres de moins de 10 m (50 % de sennes de plage ou apnée et 50 % autres engins dormants)	A l'équilibre
FRA OFR PGP0010 MQ	Divers engins dormants seulement de moins de 10 m (mélange de nasses, filets , lignes etc.)	Déséquilibre
FRA OFR PS_0010 MQ	Senneurs de moins de 10 m	Déséquilibre



ETAT D'AVANCEMENT

Rétroplanning de démarrage du programme

Démarrage instruction

• Janvier 2024

Programmation

• Avril 2024

- Ajustement des périodes de dépôt des dossiers de compensation des surcoûts pour en accélérer le traitement.
- Passage au dépôt annuel
- Plus de convention pour les dossiers CS < 23 000 €

Instance Technique Partenariale (ITP)
Avis

Conseil Exécutif
Décision si CT éligible < 700 000 €
Avis si CT éligible > 700 000€

Assemblée Plénière
Décision si CT éligible > 700 000 €

DOSSIERS EN STOCK AU 31/12/2024



Objectifs spécifiques	Nombre de dossiers	Coût prévisionnel total	Montant UE	Maquette FEAMPA	Consommation %
OS 1.1.1 : Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental.	8	1 138 214.94 €	677 237.89 €	5 240 566.04€	12.92%
OS 1.2 : Remotorisation	22	591 923.45 €	165 738.57	550 000.00€	30.13%
OS 1.5 : Compensation de surcoûts	208	1 094 451.35 €	1 094 451.35 €	5 000 000.00€	21,89%
OS 1.6 : Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques	0	0.00 €	0.00 €	700 000.00€	0%
OS 2.1 : Aquaculture	1	76 310.77 €	45 404.91 €	2 000 000.00€	2.27%
OS 2.2 : Transformation et Commercialisation	2	628 808.82 €	374 141.25 €	2 000 000.00€	18.71%
OS 3.1 : DLAL	0	0.00€	0.00€	700 000.00€	0%
TOTAL	241	3 529 709.33 €	2 356 973.97 €	16 190 566.04€	14.56%

AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

Au 31 décembre 2024

Compensation des surcoûts

MAQUETTE	DEPOSES SUR E SYNERGIE		EN COURS D'INSTRUCTION		AVIS ITP		PROGRAMMES EN CE	
	DOSSIERS	MONTANT UE	DOSSIERS	MONTANT UE	DOSSIERS	MONTANT UE	DOSSIERS	MONTANT UE
5 000 000 €	208	1 094 451.35 €	80	549 410,67 €	128	545 040,68 €	48	158 583,07 €
		21,88 % De la maquette						0,03 % de la maquette

La campagne de dépôt pour les dossiers 2024 est lancée avec date limite de dépôt au 31 mars 2025

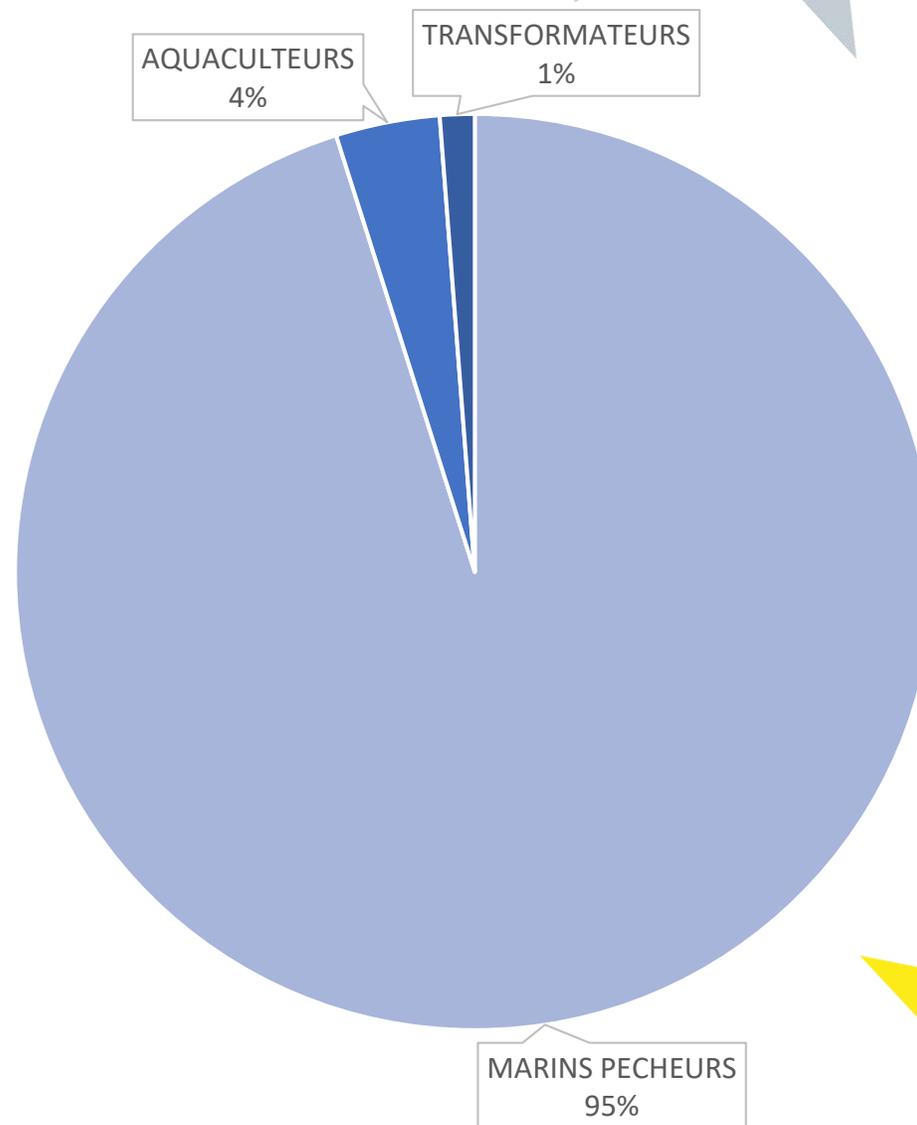
AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

Au 31 décembre 2024

Compensation des surcoûts

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE
(208 dossiers déposés)

■ MARINS PECHEURS ■ AQUACULTEURS ■ TRANSFORMATEURS



Pour l'année 2023 :

- les aquaculteurs ont sollicité 82 034,46 € de CS
- Les transformateurs 13 262 € de CS
- Les marins pêcheurs 726 778,25 € de CS

AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION



Au 31 décembre 2024

Mesures investissements

- 33 dossiers d'aide à l'investissements ont été déposés sur la plateforme E-SYNERGIE
- 2 dossiers d'investissements sur l'objectif spécifique 2.2 « Transformation et Commercialisation » ont eu un avis favorable de l'instance Technique Partenariale (ITP), pour un montant UE de 185 249.84€.
Ces 2 dossiers vont être soumis au Conseil Exécutif en fin janvier 2025.
- 31 dossiers sont en cours d'instruction dont 22 dossiers de remotorisation.

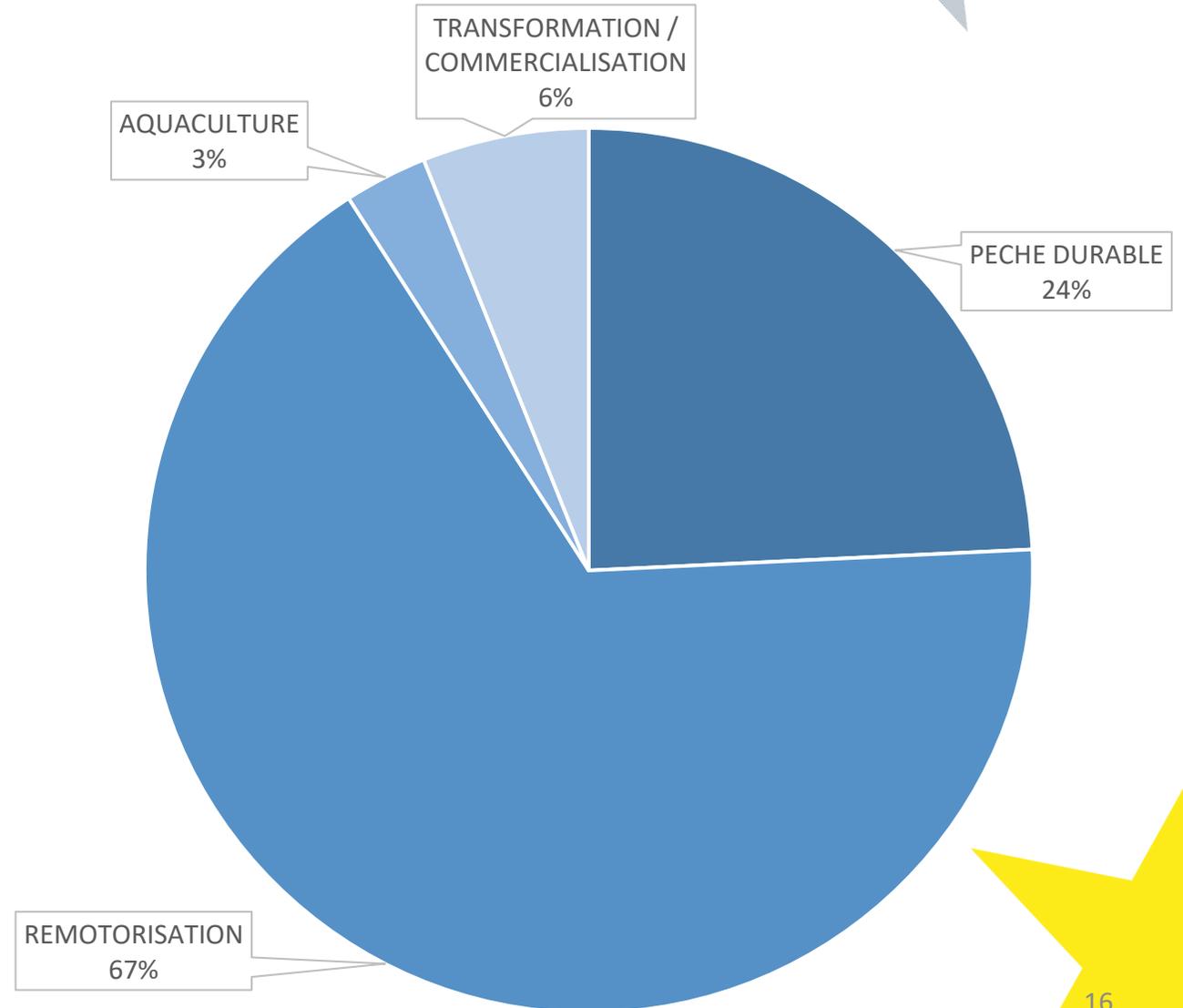
AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

Au 31 décembre 2024

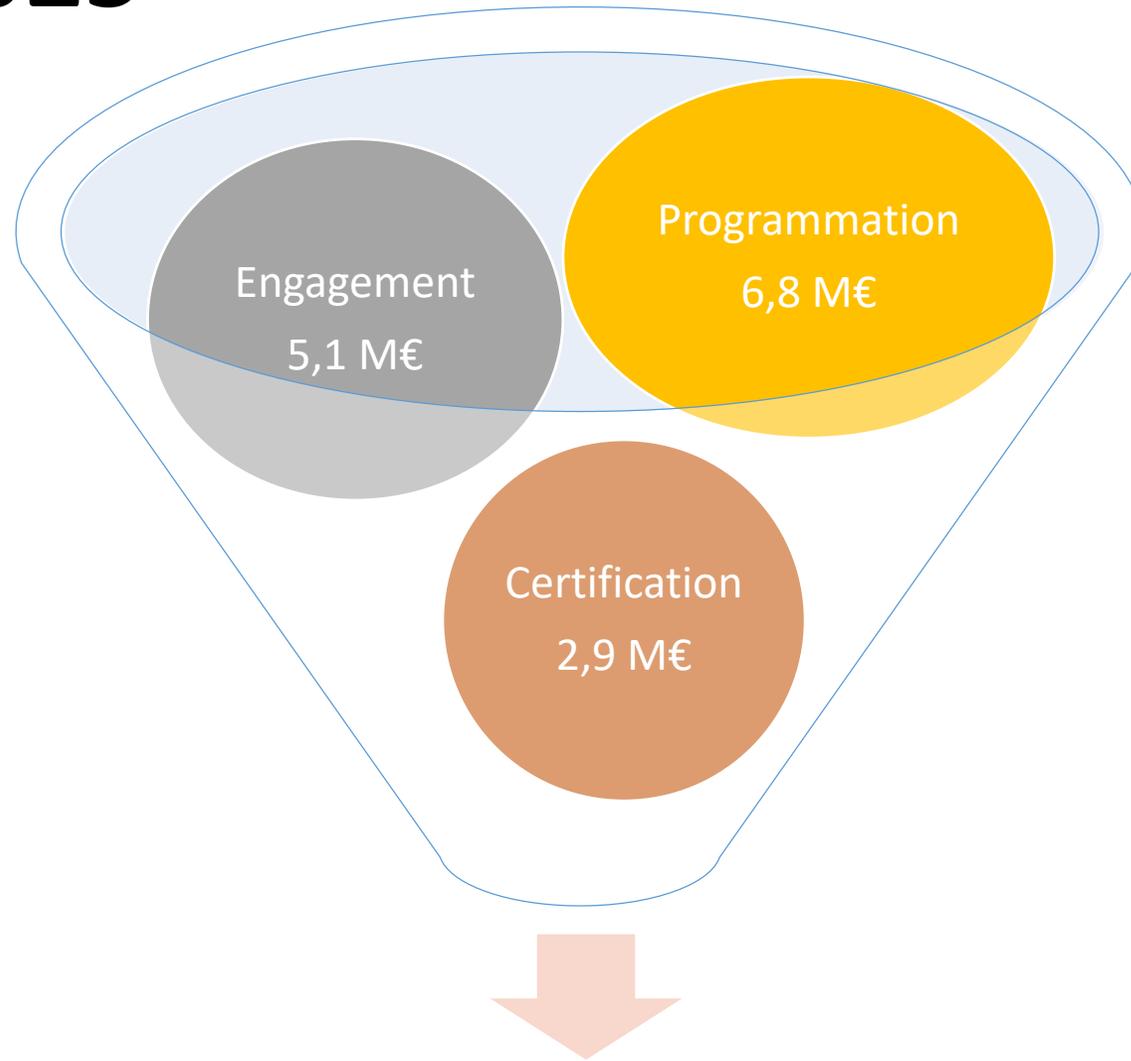
Mesures investissements

REPARTITION DES 33 DOSSIERS
DE DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT
(en nombre de dossiers déposés)

- PECHE DURABLE
- REMOTORISATION
- AQUACULTURE
- TRANSFORMATION / COMMERCIALISATION



OBJECTIFS 2025



Evitement du DO au 31 décembre 2025



PISTES D'AMÉLIORATION



PLAN D'ACTION 2025



IDENTIFICATION DES PROJETS

des projets
structurants
d'intérêt territorial
pour accompagner
la filière pêche
aquaculture

Augmenter le
nombre de
bénéficiaires

RENFORCEMENT DES EQUIPES

4 ETP pour le PO
14-20
7 ETP en 2024 et
un agent en cours
de recrutement

COMMUNICATION

Actions sur le
terrain
Animation
Rencontres
Réunions
publiques

ACCOMPAGNEMENT

accompagnement
renforcé des
porteurs de
projets pour la
mobilisation des
crédits FEAMPA

SIMPLIFICATION DES PROCEDURES

Changement des
seuils
pas de convention
pour la CS <
23 000 €
simplification des
demandes de
paiement





RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE PECHE

REFLOP (Renouvellement de la Flotte de Pêche Martiniquaise)

Au 31 décembre 2024

CONTEXTE/PRESENTATION

- En date du 27 mars 2024, la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) a obtenu, en réponse à la demande du gouvernement français, des élus des régions et des professionnels de la pêche des régions ultrapériphériques : l'accord de la Commission européenne d'autoriser l'octroi des aides d'état aux marins-pêcheurs des régions ultrapériphériques pour le renouvellement de la flotte pour les navires de **moins de 12 mètres**.
- Les service de l'Etat (Direction de la Mer) avec le concours de la Collectivité Territoriale de Martinique mettent en œuvre l'ouverture du dispositif à compter du 04 octobre 2024.

REFLOP (Renouvellement de la Flotte de Pêche Martiniquaise)

Au 31 décembre 2024



MODALITE DE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF

- Les pêcheurs professionnels intéressés doivent déposer un dossier auprès de la CTM, au service pêche, Pointe de Jaham, jusqu'au 27 octobre inclus.

En raison des circonstances inattendues (crises sociales, grève, barrage routier...), le délai a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2024.

- Ils peuvent se faire accompagner par le comité régional des pêches (CRPMEM) et par le centre administratif d'accompagnement des pêcheurs et aquaculteurs (CAAMPA) pour l'élaboration de leur dossier. Le CRPMEM et le CAAMPA sont situés ZI de la lézarde, immeuble SEEN au Lamentin.



REFLOP (Renouvellement de la Flotte de Pêche Martiniquaise)

Au 31 décembre 2024



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Les grandes, moyennes, petites et microentreprises actives dans le secteur de la pêche, dont le lieu d'immatriculation est la Martinique depuis au moins cinq ans.
- Le demandeur est de nationalité européenne et devra disposer des diplômes requis et d'une expérience professionnelle embarquée de 2 ans au moins.
- Il doit être à jour de ses obligations sociales, fiscales et déclaratives au moment du dépôt de la demande d'aide.
- Il ne doit pas avoir commis d'infraction grave, ne pas être impliqué dans une activité de pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) ou toute activité s'y rattachant.
- Il doit se doter d'un navire de pêche professionnelle armé pour la pêche : les moteurs, les équipements de pêche à bord, les équipements d'appareils de levage, les équipements de conservation et de stockage, les équipements de navigation (le radar, le sondeur d'aide à la navigation, GPS, AIS)...



REFLOP (Renouvellement de la Flotte de Pêche Martiniquaise)

Au 31 décembre 2024

DEMANDES ET ANALYSE

A l'issue de la campagne de dépôt des dossiers, on comptabilise :

- **16** dossiers (**12** transmis par mail par le CRPMEM et **4** déposés sur place)
- **4** dossiers inéligibles
- **12** dossiers présentés en Commission Régionale de la Gestion de la Flotte de Pêche
- **11** dossiers ont reçu un avis favorable
- **1** dossier a reçu un avis défavorable

REFLOP (Renouvellement de la Flotte de Pêche Martiniquaise)

Au 31 décembre 2024

FINANCEMENT

Le dispositif est calibré pour une enveloppe globale de **1 080 000 €**, soit : 540 000 € DM Martinique et 540 000 € CTM.

- L'aide publique au renouvellement de la flotte de pêche martiniquaise est partagée à part égale entre l'Etat (50%) et la Collectivité Territoriale de Martinique (50%) et s'élève à 60% maximum du total des coûts éligibles.
- L'aide permet de financer un navire dans la limite de 180 000 €.
- Le montant à la charge de la CTM s'élève à **341 898,69 €**.

Ce nouveau régime d'aide d'Etat est en vigueur pour la Martinique jusqu'au 31/12/2025.



INFRASTRUCTURES DE PECHE ET D'AQUACULTURE

ÉCONOMIE BLEUE

AQUACULTURE / PÊCHE / BIOLOGIE ET BIOTECHNOLOGIES MARINES

CENTRE TECHNIQUE AQUACOLE ET HALIEUTIQUE (CTAH)



Relancer les filières aquacoles et Halieutiques



Contribuer à l'autosuffisance alimentaire du territoire



Accompagner la structuration de celles-ci



LES ENJEUX

Sauvegarder la biodiversité
(Connaissance biologique des espèces, repeuplement oursins, lambi,...)



Développer l'emploi dans l'économie bleue



Ancrer les savoir-faire en biologie marine et R&D sur le territoire



BESOINS FINANCIERS VOLET FEAMPA

Plan de financement Phase 1 Transfert de savoirs et CTAH "hors murs" sur 3 ans

	DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
			FEAMPA		PRIVE
	objet	Montant des dépenses HT	UE	ETAT (CCT)	CTM
Phase 1 : Transfert de savoirs et CTAH "hors murs"	Etape 1 : transfert de savoirs	876 267,00 €	59,50%	22,8%	17,68%
	Etape 2 : CTAH "Hors murs"		521 378,87 €	200 000,06 €	154 924,01 €

Plan de financement phase 2 construction CTAH "Intra muros" / équipements

	DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
			FEAMPA		PRIVE
	Objet	Montant HT	UE	CPN (ETAT)	CTM
Phase 2 : Construction CTAH "Intra muros "	Equipements	1 000 000,00 €	59,50%	22,82%	17,68%
			595 000,00 €	228 200,00 €	176 800,00 €

ETAPES PREVISIONNELLES

2025

- Partenariat IFREMER (transfert de savoirs de la gestion des géniteurs d'ombrine)
- Dépôts des dossierS de demande de financement
- Réalisation des études complémentaires (topographiques, géotechniques, ...)
- Choix du statut juridique et création de la structure qui exploitera le CTAH
- Mise en Place des premiers partenariats de R&D

2026-2027

- Partenariat IFREMER - CTAH Hors murs (3 ans pendant la durée de la construction)
- Lancement premières missions du CTAH (Production de larves, alevins, encadrement technico-économique des professionnels, consolidation et développement des opérations partenariales en R&D
- Lancement concours d'architecte, marchés, puis travaux de construction du CTAH intra muros

Courant 2028

- Ouverture et Transfert de la station de géniteurs d'ombrine de l'IFREMER vers le CTAH
- Exploitation courante du CTAH

PORTS DE PECHE ET APITS



APIT DE SAINTE MARIE

1 114 000 € CT

662 830 € UE

PORT DE CASE PILOTE

554 503 € CT

329 929 € UE

APIT DU ROBERT

1 241 528 € CT

738 709 € UE

APIT DE FOND LAHAYE

1 407 000 € CT

837 165 € UE

APIT DE TAUPINIÈRE

560 280 € CT

333 366 € UE



LES AMENAGEMENTS POUR LA PECHE D'INTERET TERRITORIAL (APIT) – TRAVAUX EN COURS

APIT du Robert

Coût global de l'opération : **1 241 528,00 €TTC** MOE:ARCHIDD Daniel DONAT; B.E.T SETB

Avancement : Permis déposé en février 2020 – Travaux en cours



LES AMENAGEMENTS POUR LA PECHE D'INTERET TERRITORIAL (APIT) – TRAVAUX EN COURS

APIT de Fond Lahayé

Coût global de l'opération : **1 407 000 €TTC**; MOE: LORENZO Architecture; B.E.T EGIS

Avancement : Travaux en cours



APIT de Sainte Marie

Coût global de l'opération : **1 114 000 €TTC** dont MOE: Architecte Gbaguidi; B.E.T Technopole

Avancement : Permis de construire délivré le 20/07/2020. Travaux en cours,



LES AMENAGEMENTS POUR LA PECHE D'INTERET TERRITORIAL (APIT) – TRAVAUX PROGRAMMES

➤ APIT de Taupinière au Diamant : Travaux de grosses réparations

Le montant des travaux réalisés en 2020 est de : 63 246,32 €;



La réalisation du quai le long de la digue, fait actuellement l'objet d'une consultation. Les travaux sont prévus au cours du 2^{EME} semestre 2025 pour un montant de **560 280,00 €** estimé

LES AMENAGEMENTS POUR LA PECHE D'INTERET TERRITORIAL (APIT) – TRAVAUX PROGRAMMES

APIT de Baie des Mulets

Coût global de l'opération : **1.345 820 €TTC** ; MOE: BVA Architecture; B.E.T Vialis et IAS

Avancement : Consultation travaux premier trimestre 2025, Début travaux 2^{ème} trimestre 2025



Photos des abris existants



LES AMENAGEMENTS PORTUAIRES EN COURS

➤ Port de Case Pilote :

Prolongement d'un quai et réalisation de six (06) abris pêcheurs



Pour un montant de : **554 503. 00 €TTC** MOE: Architecte Gbaguidi;
B.E.T Technopole
Avancement : Travaux en cours

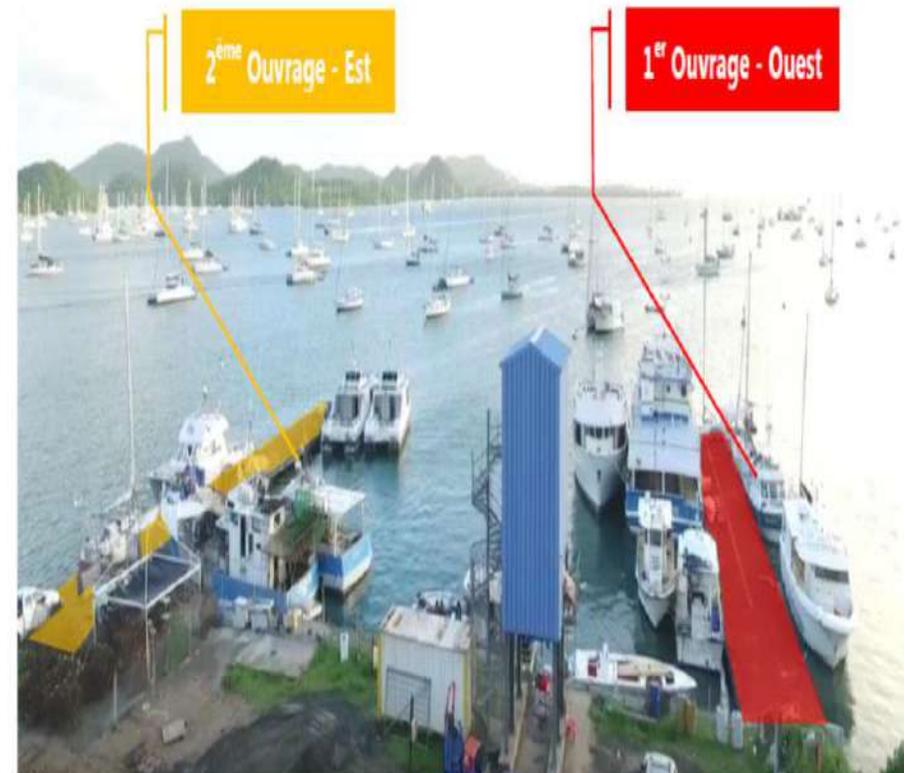
LES AMENAGEMENTS PORTUAIRES PROGRAMMES

➤ Port du Marin :

Reconstruction d'un appontement pour un montant de **1 193 500 € TTC** , Projet finalisé, consultation 1^{er} trimestre 2025 du MOE



→ la démolition des appontements existants d'une longueur de 43 m pour une largeur de 5 m. Dans un premier temps, c'est l'appontement situé à l'ouest (**à droit en regardant la mer**) qui sera démolé, l'autre ouvrage serait concerné ultérieurement dans un second temps.



LES AMENAGEMENTS : BILAN

OPERATION	TRAVAUX REALISES	TRAVAUX EN COURS	TRAVAUX PROGRAMMES	
APIT				
DUPREY	221 316,13			
CAP CHEVALIER	286 390,00			
BOURG SAINTE ANNE	132 000,00			
SAINTE MARIE		1 114 000,00		
ROBERT		1 241 528,00		
FOND LAHAYE		1 407 000,00		
BAIE DES MULETS			1 585 280,00	
TAUPINIÈRE			560 280,00	
PORT				
VAUCLIN	952 000,00			
GRAND RIVIERE	2 226 000,00			
ANSE D ARLET	201 350,00			
CASE PILOTE		554 503,00		
MARIN SECURISATION			600 000,00	
APPONTEMENT				
MARIN			1 193 500,00	
	4 019 056,13	4 317 031,00	3 939 060,00	12 275 147,13

PROJET DE TELESURVEILLANCE DES PORTS

Objectif : Surveillance des conditions météorologiques et de l'activité sur les sites portuaires.

Implantation à envisager de 1 à 3 caméra(s) par site pour assurer la couverture visuelle de l'ensemble (terre et mer).

Les visites prospectives ont été enclenchées (déc. 2024 – 3 sites/6).

Sont à programmer :

- Consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- Consultation(s) pour la fourniture, la pose et la mise en service des équipements.
- Demandes de raccordements (EDF, opérateur SDSL).
- Demandes des autorisations préfectorales.

L'estimation financière est de **240.000 €**
(20.000 € par caméra – 2 caméras/site – 6 sites)

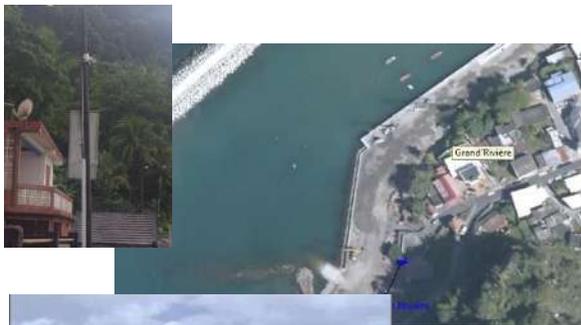


PROJET DE TELESURVEILLANCE DES PORTS

Objectif : Surveillance des conditions météorologiques et de l'activité sur les sites portuaires.

Le port de Grand-Rivière est déjà instrumenté : 2 caméras pour la surveillance météorologique marine (houle), la visualisation des phénomènes d'ensablement et la supervision des opérations de dragage (autorisation préfectorale).

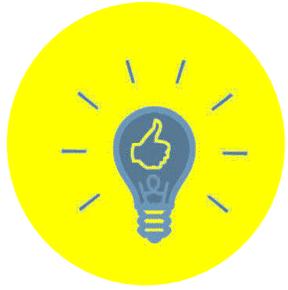
Les images sont archivées sur une période de 15 jours glissants (réponse aux éventuelles réquisitions).





QUESTIONS DIVERSES

CONTACTS



Avant dépôt de votre dossier

SERVICE ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

appui.europe@collectivitedemartinique.mq



Après dépôt de votre dossier

SERVICES INSTRUCTEUR : SERVICE FEAMPA / DGPFE

pole.feampa@collectivitedemartinique.mq



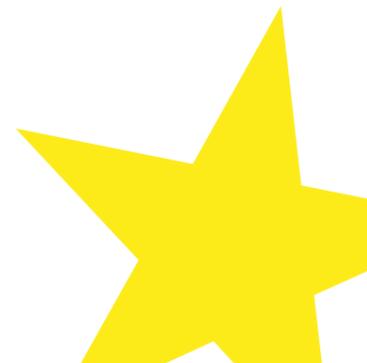
COMMUNICATION / OBLIGATIONS DE PUBLICITE

CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq



DIFFICULTES TECHNIQUE / UTILISATION LOGICIEL E-SYNERGIE

assistance-utilisateurdfc@collectivitedemartinique.mq





www.europe-martinique.com

Tél 0596 59 89 00

Merci de votre attention !

